

que les chaussures soient placées sur la liste de réserve afin qu'aucune concession tarifaire ne soit offerte à l'égard de ces produits aux délibérations sur le tarif et le commerce prévues aux termes du plan Kennedy aux assises de l'AGTDC à Genève afin de protéger l'industrie canadienne de la chaussure et ses 25,000 employés.

Monsieur le président, je comprends qu'il est du devoir du ministre de maintenir un équilibre raisonnable entre nos importations et nos exportations. Je sais également que le ministre a toutes les connaissances et les qualifications nécessaires pour traiter avec adresse du problème des importations et des exportations. Je sais également que c'est un problème majeur qui ne peut se régler en un tour de main.

Mais il faut aussi se rappeler, monsieur le président, que le ministre et le gouvernement ont une obligation envers les payeurs de taxes, soit les ouvriers de l'industrie de la chaussure, dans le cas qui nous intéresse plus particulièrement, et j'ai la conviction que le fait d'appeler l'attention du ministre sur ce problème l'incitera à y accorder encore plus d'attention qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, et qu'il s'emploiera à trouver une solution équilibrable pour toutes les personnes et tous les corps intéressés à ce problème.

Je voudrais terminer mes observations en offrant mes meilleurs vœux de succès au ministre dans ces tâches très souvent ingrates, mais très importantes pour les citoyens, et j'ai confiance qu'il voudra bien accorder toute son attention aux problèmes que je lui ai signalés.

• (1.10 p.m.)

[Traduction]

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, peut-être suffirait-il à ce moment de dire, pour répondre aux remarques très constructives du député, que le tarif douanier prévoit un droit général de 25 p. 100 sur les souliers importés au Canada. C'est une barrière douanière très élevée. Quoi qu'il en soit, les plaintes de l'industrie de la chaussure font l'objet d'un examen. Un questionnaire a été envoyé aux entreprises intéressées, afin de connaître exactement ce dont elles se plaignent. La chose est suivie de très près. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

M. Woolliams: Monsieur le président, je serai bref. Je veux appuyer—et il me semble parfois que je deviens un peu trop débonnaire—les remarques du député de Medicine Hat sur l'agriculture et l'industrie pétrolière. Je n'ajouterais que quelques mots aux siens pour féliciter le ministre d'avoir fait dépendre la Commission canadienne du blé du ministère du Commerce. J'ai toujours cru qu'elle devait relever du ministère de l'Agriculture, mais je ne crois pas que cela ait tant d'importance, l'essentiel est d'avoir un homme compétent pour s'en occuper. (Applaudissements) Je con-

[L'hon. M. Ricard.]

mais le ministre du Commerce depuis quelques années. Je l'ai entendu prendre la parole à la Chambre de commerce de Calgary. C'est sans aucune hésitation que je dis qu'il s'agit d'un homme très distingué. Je sais qu'il possède du savoir-faire dans de nombreux domaines et il ne lui faudra pas longtemps, je l'espère, pour se mettre au courant des problèmes de la Commission canadienne du blé.

Comme je l'ai dit, le ministre a pris la parole à la Chambre de commerce de Calgary et j'espère qu'au cours des prochains mois, il trouvera le temps d'aller parler à l'UFO, représentant les organisations des agriculteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. J'espère également qu'il adressera la parole aux chambres de commerce des régions moins importantes. A mon avis, tous les députés, et surtout les membres du cabinet, doivent parfois aller voir les gens sur place. Le ministre aurait peut-être avantage à aller visiter certaines petites villes de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba; il pourrait se renseigner en discutant avec les cultivateurs, simplement adossé au mur d'un magasin général ou d'un bureau de poste.

On pense toujours à tort que l'agriculteur de l'Ouest—je sais que le ministre n'est pas dans ce cas, car il connaît le Canada tout entier—nage dans l'opulence, qu'il va en Floride durant l'hiver et qu'il conduit une grosse voiture. Ce n'est qu'un conte. Quelques cultivateurs sont dans cette situation, tout comme certains industriels, mais ce sont des exceptions.

En ce qui a trait à la Commission du blé, j'espère que le ministre pourra convaincre ses collègues du cabinet qu'il faut améliorer le mouvement des céréales. Je crois que nous savons tous que les discussions du cabinet ressemblent à celles de la Chambre, sauf qu'il n'y a pas de journalistes et qu'il faut essayer de convaincre les collègues. Comme le parti libéral n'est pas représenté dans l'Ouest à l'heure actuelle—et il est loin d'y être représenté—j'espère que le ministre pourra faire valoir ses arguments avec force auprès de ses collègues du cabinet au nom des agriculteurs de l'Ouest.

Aujourd'hui, l'agriculture n'est pas une petite entreprise; ce n'est plus la petite entreprise à laquelle nos parents s'adonnaient autrefois. Elle exige des capitaux considérables. Aujourd'hui, pour s'adonner à la culture du blé, il est d'abord nécessaire d'avoir entre \$50,000 et \$100,000 d'outillage et de terres d'une valeur comparable à cette somme.

Les prix de revient agricoles ont subi une augmentation graduelle au cours des dernières années. Cette augmentation a également affecté toutes les branches de l'industrie canadienne. Aujourd'hui, les gros exploitants sont toujours en mesure de retirer un profit de leur